

Avis citoyen

Cycle 3: Économie de partage et de collaboration



Assemblée citoyenne pour le climat





Édito

Une démarche citoyenne ambitieuse (et unique) pour repenser notre modèle de société

L'Assemblée citoyenne pour le climat vient d'achever son 3e cycle. Durant quatre sessions (6 jours), 60 citoyennes et citoyens bruxellois, tiré-es au sort et représentatif-ves de la diversité de la Région (âges, origines, professions), se sont réuni-es pour travailler sur un thème choisi par l'Assemblée précédente : l'économie de partage et de collaboration.

Partant de leurs propres vécus et confronté-es à des expert-es et des acteur-ric-e-s de terrain, ils et elles ont analysé les freins, identifié les leviers et formulé des propositions concrètes pour que le partage devienne une alternative face à la surconsommation et à l'individualisme.

Plus qu'un simple échange de biens matériels, le partage est vu comme une philosophie de vie, fondée sur la solidarité, la confiance et le lien social. Les propositions présentées dans cet avis citoyen sont le fruit d'un travail collectif, rigoureux et sincère. Elles reflètent l'espoir et la volonté de rendre Bruxelles plus verte, plus solidaire et plus désirable pour demain.

Des propositions orientées vers l'action

Le parti-pris de ce cycle a été de prioriser des propositions argumentées et concrètes pour faciliter leur suivi par les administrations. Il y a donc moins de propositions que dans les avis précédents.

L'avis s'articule autour de deux niveaux de propositions :

- **8 propositions prioritaires** destinées à donner un coup d'accélérateur à l'économie de partage.
- **Des propositions complémentaires** pour renforcer la dynamique dans des domaines spécifiques : mobilité, énergie, logement (sur ce dernier point, les pistes rejoignent l'avis du premier cycle sur l'habitat : www.assembleclimat.brussels/cycles).

Chaque proposition est évaluée selon son impact climatique, social, économique, son applicabilité et son lien avec les réalités vécues par les Bruxellois-es.

Introduction

« On ne parle pas assez d'empathie et de tolérance dans notre société. Pourtant, elles sont essentielles pour recréer du lien et rendre le partage naturel. Il ne s'agit pas seulement d'échanger des biens, mais aussi d'adopter une attitude bienveillante, de faire confiance à l'autre. Il faut réhabiliter l'empathie dans nos rapports sociaux. »

Notre message

Nous sommes une Assemblée de citoyennes et citoyens, tiré-es au sort, venu-es de tous les coins de Bruxelles, de tous les âges, de toutes les professions, avec des parcours de vie très différents. Ce qui nous unit ? La volonté de **rendre notre ville meilleure, plus verte, plus solidaire, plus désirable.**

Durant quatre sessions, nous avons travaillé ensemble sur un thème choisi par l'Assemblée précédente : le partage et la collaboration. Nous avons suivi un parcours de connaissance sur l'économie circulaire, et nous avons appris les uns-es des autres. Notre vécu a été interrogé à chaque fois. On a pris le pouls de nos vies. Notre diversité a été une richesse. Le respect de chaque parole, de chaque silence aussi, a été au cœur de nos échanges.

Nous ne sommes pas des expertes ni des experts, mais **nous sommes les premiers-ères concerné-es par les changements de société.** C'est pourquoi ce que nous avons à dire doit être pris au sérieux. Nous avons fait l'effort

de prioriser des propositions. À vous de faire l'effort d'y porter attention. Ce que nous vous présentons ici est le fruit d'un travail collectif, rigoureux et sincère. C'est un amalgame de vécus et d'idées, une parole citoyenne construite à plusieurs, avec nos espoirs, nos doutes, nos utopies, nos joies et nos peines.

Nous sommes une Assemblée indépendante, dénuée de tout intérêt politique ou économique. Et pourtant, **nous portons une responsabilité collective : celle de vous faire entendre la voix de celles et ceux qui, comme nous, rêvent d'un autre avenir.** Nous avons retrouvé l'envie d'agir, de nous impliquer dans notre quartier, dans notre ville. Quand on donne aux citoyennes et citoyens de bonnes conditions pour s'engager, on découvre qu'ils et elles ne sont pas si individualistes que ça. Ce que nous avons produit est juste, il nous ressemble et nous rassemble.

Nous avons fait notre part. À vous, maintenant, d'en faire bon usage.





Un Bruxelles où l'économie de partage et de collaboration serait une valeur centrale

Notre société repose encore largement sur une logique de consommation individuelle, où l'acquisition de biens et services est souvent associée à une quête de possession et de profit. Pourtant, face aux défis environnementaux, sociaux et économiques qui se posent à nous, un modèle alternatif émerge : celui du partage.

Le partage n'est pas seulement un acte de transmission de biens ou de services, il est une véritable philosophie de vie fondée sur la solidarité, la confiance, le lien social et le désintéressement. Il permet non seulement de lutter contre le gaspillage, la diminution des matières premières des ressources et la surconsommation, mais aussi de renforcer la cohésion entre individus en recréant des espaces d'échange et de coopération. Il s'incarne dans des initiatives locales, des pratiques collectives et des modèles économiques collaboratifs qui favorisent l'entraide et l'accessibilité pour toutes et tous.

Toutefois, pour que l'économie du partage devienne une réalité tangible et bénéfique à grande échelle, plusieurs défis restent à relever. La sensibilisation et l'éducation au partage doivent être encouragées dès le plus jeune âge, afin de redonner toute sa place à l'entraide dans notre quotidien. Il est aussi essentiel de valoriser et faire connaître les nombreuses initiatives existantes – des plateformes collaboratives aux structures associatives locales – qui proposent **des alternatives durables et inclusives.**

Enfin, le partage ne peut se développer sans une confiance renouvelée entre les citoyennes et citoyens. Aujourd'hui, le manque de lien social freine la mise en place de ces nouvelles dynamiques. Encourager la rencontre, recréer du lien entre voisines et voisins, réhabiliter la bienveillance dans nos interactions quotidiennes sont autant de leviers pour favoriser une économie du partage juste et durable.

Dans un contexte géopolitique tendu et complexe, une assemblée citoyenne peut montrer qu'une autre voie est possible. L'économie du partage ne doit pas être une alternative marginale, mais une véritable transformation de notre manière de consommer, de produire, de vivre ensemble, et de penser! C'est un changement de paradigme important pour nous et les générations futures. Ce n'est pas une utopie, c'est un nouveau modèle de société.

Bruxelles – capitale de l'Europe – peut et doit être un modèle exemplaire de lutte contre le réchauffement climatique pour les autres villes européennes.

Préambule aux propositions

L'économie de partage à Bruxelles, un levier pour le climat

La Région de Bruxelles-Capitale regorge d'initiatives locales de partage et de collaboration qui offrent des solutions concrètes face aux défis environnementaux, économiques et sociaux. Outilthèques, babythèques, repair cafés, jardins urbains... ces projets témoignent de la volonté des citoyen·nes de repenser les modes de consommation et de renforcer le lien social. Pourtant, malgré leur potentiel, ces structures restent fragilisées par le manque de visibilité, de soutien financier pérenne, de temps bénévole disponible ou encore par la complexité administrative.

D'autres domaines participent à la lutte contre le réchauffement climatique et bénéficient également de logiques de partage. D'abord, **la mobilité avec la voiture partagée** : certains y voient un complément indispensable à des transports publics renforcés, d'autres insistent plutôt sur la nécessité de concentrer les ressources sur les solutions collectives (bus, tram, vélo). Ensuite, **la production et le partage de l'électricité** apparaissent comme des pistes prioritaires pour réduire la dépendance énergétique et l'empreinte carbone, bien qu'actuellement freinées par des contraintes techniques (stockage de l'énergie) et réglementaires (réinjection dans le réseau, règles fiscales). Enfin, **le logement** est un autre volet qui nous a semblé essentiel. Nous n'avons pas développé de propositions spécifiques car c'est un sujet sensible d'une part et que le thème a été traité par le premier cycle de l'Assemblée d'autre part. Tous ces sujets témoignent de

l'importance d'imaginer et de soutenir des solutions collectives pour faire face à l'urgence climatique.

Les propositions qui suivent visent à consolider et développer cette économie de partage à Bruxelles. Elles sont le fruit d'un travail d'analyse des constats et besoins exprimés par les citoyen·nes et par les rencontres avec les acteurs·rices de terrain. Chaque proposition s'appuie sur des enjeux clés (solidarité, climat, inclusion, maillage territorial) et débouche sur des actions concrètes.

En mettant l'accent sur la co-construction et en donnant à chacun·e les moyens de s'impliquer, ces mesures entendent renforcer le rôle des initiatives collaboratives comme moteurs de la transition économique, sociale et écologique dans la Région. L'ambition est de construire une ville solidaire et résiliente, où les ressources et les savoir-faire circulent, où la créativité citoyenne est soutenue à chaque échelle, et où chacun·e trouve sa place pour contribuer au bien commun.

Des motivations et des freins

Les initiatives de partage, qu'il s'agisse de structures associatives, de voitures partagées, d'électricité mutualisée ou de logements communs, suscitent un réel enthousiasme. Nous sommes sensibles à la dimension écologique (diminuer les déchets, réduire les émissions) et la possibilité de créer du lien social dans les quartiers.

Le sentiment d'être soutenu-e par un collectif ou de trouver un cadre clair et sécurisé favorise l'implication. **Pour nous, l'importance de la proximité (activités près de chez eux) et du plaisir (projets concrets, conviviaux) est clé pour passer à l'action.**

Pourtant, divers freins apparaissent. Alors qu'il nous semble clé d'orienter la production vers les biens durables et réparables (et que des initiatives politiques existent en ce sens), nous constatons encore trop de gâchis et d'incohérences comme les écochèques qui ne permettent pas de payer des services de réemploi ou de réparation. Il existe également des freins individuels. Le temps constitue pour beaucoup la « pire des monnaies » : participer, faire du bénévolat ou même se déplacer vers une autre commune peut vite devenir un obstacle. Certains d'entre nous préfèrent profiter des services proposés sans s'investir, ou redoutent l'aspect trop administratif d'un projet. Dans le cas du partage d'un logement, la confidentialité et l'intimité demeurent des points sensibles ; pour l'électricité, la méconnaissance des possibilités (communautés d'énergie) et la complexité

technique découragent certains ménages. Les contradictions se manifestent donc entre, d'un côté, l'aspiration à un mode de vie plus collaboratif et, de l'autre, la crainte de perdre du confort ou de la liberté individuelle (c'est le cas dans l'optique de renoncer à sa voiture individuelle). Malgré tout, la plupart d'entre nous sommes intéressé-es par ces démarches et nous insistons sur la nécessité d'un cadre adapté et sur l'accompagnement (technique, financier, juridique) pour franchir le pas et nous engager durablement dans la transition écologique.



Les propositions ci-dessous ont été priorisées pour répondre aux critères que nous avons collectivement définis. Les priorités retenues tiennent compte - dans leur majorité - de plusieurs critères à savoir :

- **La thématique :** la proposition rentre dans le cadre de la mission de l'Assemblée : la place de l'économie de partage et de collaboration à Bruxelles.
- **Le climat :** la proposition favorise la diminution des émissions de Co2 dans la Région bruxelloise / la diminution des déchets par l'utilisation moindre de nos ressources.
- **L'applicabilité :** la proposition prend en compte ce qui existe déjà en allant plus loin / elle fait partie des compétences de la Région / elle est répliquable facilement dans d'autres villes ou Régions.
- **Le social :** la proposition est bénéfique pour toutes et tous, est inclusive / participe à la diminution des inégalités sociales.
- **Économique :** la proposition favorise un impact économique pour toutes et tous / est viable pour la Région et ses actrices et acteurs institutionnels sur le long terme.
- **Mon critère :** la proposition tient compte de mon vécu et de mon expérience de vie.

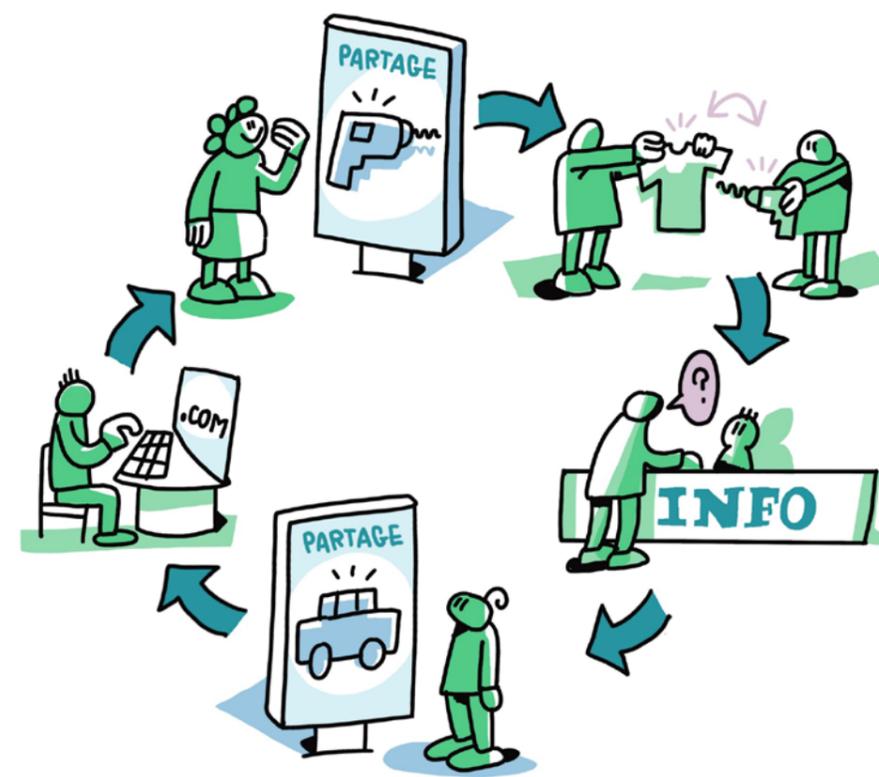
Thématique 1: Soutenir les initiatives locales de partage et de collaboration



1. Mettre en place un « Plan régional de visibilité »

Cette proposition est un point de départ fondamental car le manque de visibilité est un frein majeur pour bénéficier des initiatives de partage. Une grande partie d'entre nous n'avions pas connaissance de l'ensemble des activités et des possibilités qui existent déjà. Certaines structures ferment faute d'usagers qui connaissent leur existence. Les canaux de diffusion habituels (réseaux sociaux, bouche-à-oreille) ne suffisent pas à informer tous les publics (notamment les personnes peu connectées ou de langues différentes). Les

enjeux de ce plan sont de faire connaître ces initiatives pour qu'elles atteignent la masse critique nécessaire à leur pérennité (adhérents, bénévoles, financement), de sensibiliser le public à une consommation plus responsable et à la réduction des déchets, deux objectifs-clés de l'économie de partage, de valoriser l'impact social de ces projets (création de lien de proximité, lutte contre l'isolement) et d'éviter la fermeture d'initiatives prometteuses ou la concentration de ces services dans quelques quartiers seulement.



Ce « **Plan régional de visibilité** » mettrait l'accent sur l'aspect économique de ces initiatives de partage et aura comme objectif de toucher un large public via une diversité et une multiplicité de canaux de communication. Ce plan doit proposer des outils de communication et différents pour toutes les générations.

Ce plan régional serait articulé autour de plusieurs volets :

- **Réserver un espace de communication publique** pour ces projets avec une obligation pour les communes de dégager un panneau ou un espace physique, facilement visible, où afficher en continu les informations sur les initiatives locales et l'utilisation des panneaux publicitaires régionaux (ex. contrats avec JCDecaux) pour des campagnes de sensibilisation et de présentation des services (babythèques, outilthèques, etc.).
- **Créer un site** recensant l'ensemble des initiatives avec une interface simple et multilingue, où les associations peuvent **auto-référencer** leurs activités (type Wikipédia), avec une **modération** par un organisme mandaté pour assurer la fiabilité et la pertinence des informations et une mise en avant, par **catégories** (ex. bricolage, enfance, sport), pour faciliter les recherches et toucher différents publics.

Ce site serait une sorte d'annuaire de toutes les initiatives de partage qui existent (ex : supermarchés qui mettent à disposition des parkings, initiatives citoyennes et actions associatives) avec **2 options : une base avec la liste des initiatives de partage et une cartographie de la Région** (et la possibilité d'une géolocalisation). Ce site rassemblerait des offres de partage d'objets/services et les demandes.

- **S'appuyer sur les relais de communication locaux** : journaux de quartier, affichage dans les écoles, stations de métro, maisons de jeunes ou maisons de repos pour atteindre tous les âges, éducateurs de maison des jeunes, services développement durable des communes, actrices et acteurs sociaux... Ces personnes seraient les relais d'informations et d'usage de la plateforme.
- **Campagnes de sensibilisation** dans plusieurs langues pour garantir l'inclusion des communautés bruxelloises cosmopolites avec des images percutantes plutôt que de longs textes. Les supports écrits (flyers) doivent être inclusifs (suivant la méthode FALC : Facile à lire et à comprendre, et inclure le braille).
- **Clarifier et promouvoir le vocabulaire du partage** : communiquer sur des **termes simples** et harmonisés (ex. « prêt d'objets », « espace d'échange »), afin de familiariser le grand public avec l'idée de mutualisation.

2. Créer un incubateur, un lieu physique pour les ASBL d'économie de partage et les initiatives citoyennes, géré par la Région.



De nombreuses initiatives collaboratives peinent à survivre faute d'un soutien stable et de visibilité suffisante. Les citoyennes et les citoyens peuvent être facilement découragés par la complexité administrative lorsqu'ils tentent de créer ou de pérenniser un projet associatif.

Par ailleurs, les petites structures « passent souvent plus de temps à remplir des dossiers qu'à mener leur mission ». Un incubateur d'entreprises ou un accélérateur de startup est une structure d'accompagnement de

projets de création d'entreprise. L'incubateur peut apporter un appui en ce qui concerne l'hébergement, la formation, le conseil et le financement, lors des premières étapes de la vie de l'entreprise, et ici de l'ASBL. Par ailleurs, des programmes de soutien existent déjà comme Inspirons le quartier à l'échelle de la Région mais ce sont des appels à projets uniquement citoyens, nous voudrions le généraliser ici aux associations d'économie de partage, qui ont aussi un impact écologique.

Il s'agirait d'un lieu physique car pour nous, le contact entre les personnes intéressées, est un aspect primordial. C'est dans cet esprit de partage et d'échanges des ressources et des connaissances que nous proposons ce lieu unique dédié à l'économie de partage et de collaboration.

L'intérêt de cet incubateur est de **faire naître les projets** pour soulager la phase de lancement d'initiatives souvent très lourde pour les citoyens-nes ou les associations (plan financier, démarche administrative...) et de leur permettre de se concentrer sur les missions principales de leurs projets. Les incubatrices et incubateurs sur place pour accompagner les porteuses et porteurs de projet seraient à la fois des personnes expertes mais aussi des bénévoles fort-e-s de leur expérience. Il s'agit ici de professionnaliser les porteur-euses de projets pour assurer leur pérennité, d'améliorer la mutualisation des ressources et l'accès à l'expertise.

Rassembler les initiatives dans un même lieu est à la fois **un levier de soutien et un moyen d'offrir une meilleure visibilité à ces initiatives**. En ce sens, cette proposition fait le lien avec le plan régional de visibilité.

Par ailleurs, un meilleur maillage territorial pourrait également inciter les citoyen-nes à se lancer dans des projets collectifs. Pour améliorer ce maillage, **penser à des relais locaux** avec un minimum d'un point relais dans chaque commune est complémentaire à la création de cet incubateur. En plus: **un centre d'informations en ligne** serait créé pour que les personnes puissent poser leurs questions, prendre RDV en ligne et préparer la visite à l'incubateur.

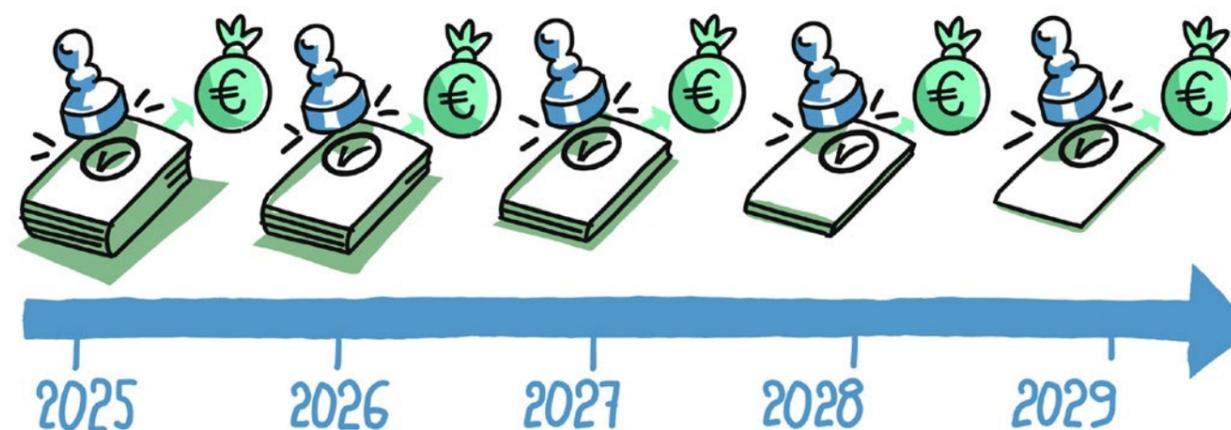
3. Adapter les subsides au niveau de développement des projets d'initiatives de partage associatifs et citoyens

Aujourd'hui, le carcan administratif et la courte durée des subventions fragilisent de nombreuses ASBL et initiatives citoyennes. Les appels à projets demandent beaucoup d'énergie pour un résultat incertain. De plus, les subsides des ASBL dépendent trop des aléas et des changements politiques. Il y a un enjeu à stabiliser le modèle économique des associations pour éviter l'épuisement des porteur-euses de projets, à assurer une meilleure gouvernance (implication de la société civile, transparence sur l'argent public) et à encourager la créativité et la prise de risque sans crainte de l'épuisement financier.

Pour les projets qui ont prouvé utilité sociale, **les subsides seraient engagés pour 5 ans, c'est-à-dire que les fonds seraient inscrits au budget et distribués au fur et à mesure du temps** en fonction de critères spécifiques.

Une proposition qui a été discutée est l'idée de mettre place un jury citoyen (ou un panel) pour décider de l'attribution de certaines subventions, avec des critères de transparence (impact climatique, impact social, nombre de bénéficiaires, etc.).

Nous proposons, pour rendre les initiatives plus durables de **permettre des financements renouvelables sur un ou deux ans en allégeant la charge administrative** d'introduction des demandes et des rapports à fournir.



4. Créer une Fédération des ASBL et acteur-trices de l'économie de partage

Certaines filières associatives (aide à la jeunesse, personnes âgées, etc.) sont déjà structurées en fédérations, ce qui leur donne plus de poids pour défendre leurs intérêts. Les initiatives de partage restent dispersées et manquent d'une voix commune pour dialoguer avec les pouvoirs publics. Avec la création d'un réseau régional d'ASBL sur le sujet de l'économie de partage, il s'agirait de créer une force collective pour négocier avec la Région et faciliter les plaidoyers, de favoriser l'échange de bonnes pratiques et la mutualisation des ressources et de développer la visibilité des projets et encourager l'innovation sociale. Un rassemblement annuel pourrait être organisé par la Région pour élaborer des recommandations, partager des bonnes pratiques et échanger sur les expériences menées.

Une Fédération n'est pas un but en soi. L'objectif est de **mettre en réseau** les associations d'économie de partage et de collaboration et de créer des contacts pour avoir **un poids politique plus fort**. Parmi les **actions de plaidoyer** que pourrait porter cette Fédération: l'importance de changement de mentalité à opérer dans la société, la plus-value (sociale et environnementale) de l'économie collaborative, la création de partenariats entre les différentes ASBL et initiatives citoyennes...



5. Étendre les services des bibliothèques classiques

Les bibliothèques sont déjà des lieux de proximité, à la fois une institution et un modèle, dans lesquels les citoyennes et citoyens ont confiance. Les bibliothèques sont déjà dans un mode de consommation vertueuse, cette proposition est donc comme une continuité de la mission de ces lieux.

De nombreux exemples à l'étranger montrent la multiplication des types de prêt (jouets, outils, matériel sportif...). L'ambition est **d'améliorer l'accessibilité pour les publics les moins mobiles, de toucher un large public** (Familles, étudiants, personnes âgées...) en capitalisant sur un service public existant.

L'objectif est aussi de rendre les bibliothèques plus populaires, et de **renforcer leur rôle de cohésion sociale**. Diversifier l'activité des bibliothèques, c'est aussi faire venir plus de monde et soutenir un secteur où les emplois sont souvent précarisés. C'est enfin s'appuyer sur des compétences existantes (informations et pratiques, capitalisation des données des adhérent-es...).

Dans cette extension de service, il n'y aurait pas que des partages d'objets mais aussi des échanges de services et de savoirs. Bien entendu, il s'agit aussi de préserver des espaces de lecture et de calme indispensables à ces lieux.

Nous sommes conscient-es que les bibliothèques sont dans des espaces communaux. Pour soutenir notre proposition, la Région, qui subsidie les communes, pourraient encourager/aider les bibliothèques qui dédient un pourcentage de leur espace à ces initiatives de partage.

- **Permettre aux bibliothèques communales d'élargir leurs offres** en intégrant des outils, équipements de sport, jeux ou matériel pour jeunes parents (babythèques).
- **Créer un « outibus » ou « babythèque-bus » itinérant**, à l'image du bibliobus, qui passerait dans différents quartiers pour prêter du matériel.



Valoriser le bénévolat

Ce sujet est selon nous indispensable à intégrer dans les discussions pour comprendre le sujet et le traiter dans sa complexité même si cela ne relève pas du champ de compétences de la Région.

Les initiatives de partage reposent souvent sur des bénévoles qui manquent de temps et de moyens. Les bénévoles sont majoritairement des personnes âgées et des étudiant-es ayant plus de temps libre. Pourtant, le bénévolat permet l'apprentissage de nouvelles compétences mais manque de reconnaissance dans la société. Les publics engagés se heurtent souvent à la pression financière ou au manque de disponibilité. Les propositions ci-dessous ne sont pas dans le champ de compétence de la Région et relèvent en partie du niveau Fédéral. Nous tenons néanmoins à montrer que nous avons pensé le soutien aux associations dans un ensemble de problématiques dont celle **d'élargir et diversifier le public des bénévoles et de créer une reconnaissance sociale et de l'engagement**, sans l'exploiter à la place d'un emploi.

Parmi nos propositions :

- Instaurer **des « congés citoyens »** pour les salarié-es, leur offrant un quota d'heures ou de journées par an, dédiés à des activités bénévoles dans des associations reconnues d'économie de partage ou d'intérêt collectif. Cette proposition peut aussi s'insérer dans une réflexion plus large sur la semaine de 4 jours.
- **Mettre en place un « Service citoyen »** à Bruxelles (sur le modèle du service civil), permettant aux jeunes et aux

personnes en réorientation de s'investir dans des initiatives locales de partage (par ex. repair cafés, potagers urbains, outilhèques) tout en développant des compétences. Cette mesure figure dans les avis citoyens des cycles 1 et 2 de l'Assemblée.

- **Augmenter la partie défiscalisée** du montant pouvant être versé à un-e bénévole et faciliter son cumul avec d'autres droits sociaux (chômage, bourses d'études, etc.), afin de lever les freins financiers qui empêchent certain-es de s'engager.
- **Proposer aux personnes en recherche d'emploi de dédier un certain nombre d'heures à des associations favorisant le partage dans leur accompagnement à la mise à l'emploi** (stage gratuit ou défrayé au même tarif que, par exemple, les conventions de bénévolat).
- **Créer une journée du bénévolat dans les écoles** où les enfants participeraient à des initiatives du quartier.

Il nous semble aussi important dans cette dynamique de **revaloriser des activités manuelles** : dans les écoles pour éveiller des vocations et pallier la pénurie d'emplois dans certains secteurs (voir l'initiative Right-to-Repair Europe) mais aussi dans le marché du travail. De même que si un métier est taggué comme favorisant l'économie circulaire, l'employeur pourrait payer moins de charges sociales ou avoir des avantages financiers à l'embauche (comme c'est le cas pour les métiers taggués comme « en pénurie » actuellement).



Autres points abordés:

Les propositions ci-dessous ont été moins développées que celles jugées prioritaires.

Certaines d'entre-elles ne concernent pas directement les compétences de la Région.

Toutefois, elles font partie des débats et nous semblent importantes pour refléter la nature de nos échanges.

Inciter les entreprises à s'ouvrir aux initiatives de partage

Le partenariat avec de grandes entreprises peut apporter un soutien logistique et financier, mais risque de dériver en greenwashing si non encadré. Les entreprises occupent parfois des bâtiments sous-utilisés (étages vides, halls, etc.) dans lesquels des projets pourraient se déployer. Si cela nous semble complexe de contraindre les grandes entreprises, nous trouvons intéressant de susciter une coopération gagnant-gagnant (visibilité positive pour l'entreprise, espace pour les initiatives). L'idée est de concilier l'échelle et les moyens financiers des grandes structures avec l'impact social et écologique recherché par les initiatives locales. **La Région pourrait contribuer à cette dynamique avec des incitants fiscaux pour les entreprises** (réduction de taxes régionales ou communales) qui mettent gratuitement à disposition des espaces, du matériel ou un local (ex. une partie d'immeuble inoccupée, un hall d'immeuble) pour des initiatives locales de partage. La Région pourrait aussi

lors d'une mise à disposition d'un espace proposer des tarifications différentes aux entreprises et aux ASBL pour créer des **espaces hybrides avec des projets commerciaux et non commerciaux**.

Deux positions en débat

Un partenariat bénéfique:

- Les grandes entreprises peuvent faciliter l'accès aux produits et services en partage, rassurer les citoyen-nes en associant une marque reconnue, et favoriser la diffusion à grande échelle des pratiques de partage. Le don et le sponsoring encadrés sont des leviers à renforcer: encourager les dons de matériel à des associations (ex. électroménager) en défiscalisant ces opérations jusqu'à une certaine limite. Pour éviter le greenwashing, créer une grille de critères (impact climatique et sociétal) pour évaluer la réelle utilité de ces dons.

De greenwashing et une perte d'indépendance:

- À l'inverse, certain-nes craignent que ces partenariats avec des multinationales ou des acteur-ices majeurs ne conduisent à un « greenwashing » et à une dénaturation de l'esprit des initiatives locales, qui deviennent des « alliées » de firmes contre lesquelles elles étaient censées offrir une alternative. Une charte anti-greenwashing et des critères d'éligibilité (impact réel, pas de contournement marketing) pourraient être mis en place.

Adapter le cadre légal et assurer la couverture des initiatives de partage

- Assurances mutualisées: permettre aux projets de partage (type tool-sharing) de bénéficier du même genre d'assurance que les services de voitures partagées, couvrant à la fois la personne qui prête et celle qui emprunte.
- Extension de garantie: encourager les entreprises ou les assureurs à proposer des garanties sur plusieurs années pour les objets prêtés ou loués, assurant à la fois les particuliers et les initiatives locales contre les risques de dégradation ou de panne.

Nous sommes conscient-es que pour ces points, il s'agit de mesures qui dépendent du niveau Fédéral.

Contraindre les bâtiments qui ont été mis en occupation temporaire à garder

une ou plusieurs initiatives locales dans le futur projet immobilier.

Bruxelles compte de nombreux espaces vacants alors que de nombreuses associations peinent à trouver un local. L'utilisation de lieux inoccupés permet des projets pilotes, plus expérimentaux et moins coûteux. Une taxe existe pour les propriétaires laissant des biens inoccupés, mais elle ne nous semble pas assez efficace car trop d'exonérations sont encore permises. Il s'agirait ici d'encourager spécifiquement la mise à disposition de locaux pour des initiatives de partage (ex. potagers urbains, repair cafés, lieux d'échange, etc.). Exemple: un bâtiment est mis en occupation temporaire, un collectif peut y développer une initiative qui répond à un besoin du quartier, créer du lien social (atelier de récupération de matériaux et réparation par l'apprentissage des connaissances du voisinage). Si le chantier de rénovation du bâtiment commence, le collectif n'a plus de lieux pour son activité et les habitantes et habitants du quartier perdent un lieu de rencontre et de réparation d'objets/vélos dans ce cas-ci. Si le projet d'architecture inclut au rez-de-chaussée un espace atelier, le collectif pourrait continuer son activité.

Pour nous, l'enjeu est triple: avec cette proposition, on réduit le gaspillage d'espaces non exploités, on soutient l'émergence de projets dans des quartiers où le Foncier est cher et on lutte contre la spéculation immobilière en valorisant l'usage communautaire.

Mettre en place une collaboration entre la plateforme des occupations temporaires et le service de gestion régional des Contrats de Quartier Durable et Contrat de Rénovation Urbaine pour augmenter la manne de lieux en occupations temporaires et leur passage vers des lieux pérennes.



Thématique 2:

Encourager la voiture partagée

Nous sommes conscient-es que la question de la réduction des transports en voiture est capitale pour lutter contre le réchauffement climatique.

Le sujet de la mobilité dépasse très largement le cadre de notre mission, c'est pourquoi nos mesures se concentrent sur la voiture partagée. Pour autant, nous avons beaucoup débattu d'un meilleur partage de l'espace public entre les différentes mobilités et en particulier le vélo.

Toutefois, la voiture partagée semble être une bonne piste pour permettre à certaines personnes qui n'utilisaient leur voiture individuelle que pour des trajets occasionnels de l'abandonner et de louer une voiture de temps en temps.

Ce n'est pas pour autant une solution miracle. La voiture partagée reste un véhicule polluant si elle est exclusivement thermique et si on l'utilise trop fréquemment. Il s'agit donc de ne pas opposer voiture partagée et transports en commun: l'un et l'autre peuvent se compléter (accès à une voiture pour des trajets spécifiques, déplacement quotidien en bus/tram/métro). Autre point de vigilance: nous pensons qu'il faut réduire l'ensemble du parc automobile pour fluidifier le trafic et améliorer la qualité de l'air, tout en évitant que certaines personnes ne se retrouvent sans solution de transport.

Autre frein identifié: beaucoup de véhicules sont encore vandalisés. Cela peut être insécurisant et nous dissuader de réserver des véhicules partagés. Les sanctions prises contre ces actes ne semblent pas être assez lourdes ou assez bien contrôlées. Il nous semble indispensable d'améliorer le contrôle des sanctions pour éviter que le vandalisme ne fasse fuir les opérateurs et ne décourage la population de recourir à la

voiture partagée en toute confiance. Améliorer ce point est une condition de réussite pour nous aider à passer le cap.

Points de vue divergents: certain-es estiment que toutes les ressources publiques devraient aller en priorité au développement des transports en commun, tandis que d'autres défendent la voiture partagée comme un complément indispensable. Une solution pourrait être de combiner les deux approches en incluant systématiquement la voiture partagée comme un maillon d'une chaîne de transports diversifiés (transports publics, vélo, marche, etc.), sans la présenter comme une solution concurrente mais bien complémentaire. Un levier que nous jugeons indispensable est le développement de l'intermodalité: parkings vélos sécurisés près des stations, bornes de recharge pour vélos électriques, accès facilité pour embarquer son vélo dans les transports.

Les propositions que nous avons faites considèrent la voiture comme un élément de la multimodalité et non comme un substitut aux modes actifs de déplacement.

6. Assouplir les conditions d'accès aux voitures partagées pour les jeunes conducteurs

Aujourd'hui, dans la majorité des cas, il faut avoir une certaine ancienneté de permis pour pouvoir bénéficier d'un service de voiture partagée. Les jeunes qui aimeraient y accéder ne le peuvent actuellement pas ou suivant des conditions financières supplémentaires. La Région pourrait influencer sur les contrats de gestion des prestataires privés sur cette question.



Lever le tabou sur la voiture de société

Ce sujet est selon nous indispensable à intégrer dans les discussions pour comprendre le sujet et le traiter dans sa complexité même si cela ne relève pas du champ de compétences de la Région.

La voiture de société est un avantage fiscal et culturel est un symbole et un avantage important, incitant à rouler davantage et souvent dans des modèles SUV. C'est généralement un avantage réservé aux cadres et non aux publics moins favorisés.

Nous sommes conscient-es que le sujet des voitures de société n'est pas de la compétence de la Région et ne rentre pas à 100% dans le thème de l'économie de partage. Néanmoins, il nous semble que cela fait partie du problème d'ensemble. Nous ne réussirons pas à diminuer la place de la voiture à Bruxelles tant que la voiture de société reste un avantage aussi important dans nos modes de vie. Par ailleurs, il n'est pas autorisé de partager sa voiture de société avec un tiers, ce qui nous pose question.

C'est pourquoi, dans l'optique de lutter contre le réchauffement climatique, nous proposons **d'encadrer strictement le type de véhicules accordés** en limitant l'accès aux seuls modèles plus légers et moins polluants (hybrides rechargeables efficaces, électriques) et **de rendre plus avantageux, en alternative à la voiture de société, le « budget mobilité »** qui ne semble pas trouver son public aujourd'hui (rarement choisi par les salarié-e-s).

Il pourrait y avoir également des **campagnes de sensibilisation** pour démontrer que l'abandon (ou la limitation) de la voiture de société peut s'accompagner d'avantages réels, tant sur le plan financier (réaffectation du budget mobilité) qu'environnemental.

Autres points abordés:

Nous avons travaillé d'autres propositions concernant pour encourage la voiture partagée. Elles n'ont pas été jugées prioritaires mais elles illustrent ce qui peut être réalisé pour améliorer les conditions d'accès à la voiture partagée

Imposer aux opérateurs privés un meilleur maillage dans les communes pour les Flottes libres.

- Nous savons que toutes les communes sont dotées de véhicules en boucle (Cambio) mais ce n'est pas le cas pour la Flotte libre (type Poppy). Cette inégalité territoriale ne permet pas à toutes et tous de tester cette solution. La voiture reste souvent considérée comme un gage de liberté, surtout dans les zones mal desservies par les transports en commun (travail hors de Bruxelles, déplacements spontanés). L'enjeu est ici d'assurer un maillage équilibré pour que les voitures partagées puissent constituer une alternative crédible à la propriété individuelle.

Améliorer la couverture des stationnements dans les communes moins bien dotées

- Pour améliorer cette couverture, la proposition comprend deux volets pour la Région: **augmenter le nombre de places minimum de stationnement pour les Flottes en boucle par commune et réserver des places de stationnement pour les Flottes libres.** Être assuré-e d'avoir une place pour se garer près du lieu de notre destination pourrait être un incitant fort à utiliser une voiture partagée (qu'elle soit en boucle ou en Flotte libre). C'est une des conditions pour renoncer à son véhicule individuel. C'est aussi une opportunité de repenser l'espace public et la place prise par la voiture: si plus de personnes renoncent à leurs voitures individuelles (qui sont stationnées 98% du temps), cela dégage des places pour des véhicules partagés, et de manière générale de la place dans l'espace public.

Conditionner certains subsides à l'usage de véhicules bas carbone (électriques, hydrogène vert, etc.) dans la Flotte de véhicules partagés des opérateurs (en boucle et en Flotte libre).

- Même partagée, une voiture reste un véhicule polluant s'il est thermique. Une Flotte 100% électrique apparaît plus cohérente avec la volonté de réduire l'empreinte carbone.

celui d'un abonnement ou de locations ponctuelles en car-sharing, via des simulateurs en ligne ou des brochures. Autre levier important: la régulation de la publicité automobile au profit de la promotion des systèmes de partage et des mobilités douces.

Ce changement de mentalité pourrait être diffusé dès l'apprentissage du permis via les auto-écoles.

Une campagne d'information régionale pour promouvoir l'autopartage

- **L'idée reçue « Ma voiture = Ma liberté »** est un frein psychologique à l'adoption de solutions partagées. Il y a aussi un manque de connaissance réels sur les chiffres qui pourraient être un déclencheur de changement de pratiques: les coûts réels de la voiture individuelle (assurance, entretien, carburant, parking, etc.) sont souvent sous-estimés.

Des campagnes d'informations ciblées pourraient mettre en avant les bénéfices économiques (en dessous de 10 000 km/an, partager coûte moins cher que posséder) et montrer les conséquences positives (moins de voitures à garer, réduction des embouteillages, amélioration de la qualité de l'air).

Il s'agirait aussi de **promouvoir la transparence des coûts**, en comparant systématiquement le coût d'achat et d'usage d'une voiture individuelle à

Des propositions pour les opérateurs:

La dépendance à la voiture individuelle reste forte car certains publics (Familles avec enfants, personnes en situation de handicap, habitant-es de zones mal desservies) peinent à s'en passer. L'objectif des propositions ci-dessous est de rendre ce moyen de transports plus inclusif.

- **Adapter certains véhicules et les vélos partagés aux publics spécifiques** (sièges enfants, accessibilité pour les personnes à mobilité réduite) et simplifier l'accès (avec plusieurs modes de paiement et pas seulement la carte de crédit).
- **Proposer des solutions de paiement alternatives**: permettre un paiement par carte de débit, virement bancaire ou via une caution en espèces pour inclure les publics sans carte de crédit.



Thématique 3:
**Développer
 l'énergie
 partagée**

Le partage de l'électricité nous semble une voie à suivre pour réduire les coûts de l'énergie et avoir un impact significatif sur les émissions directes, sachant que presque 60% des émissions de la région bruxelloise proviennent du secteur du bâtiment.

Le stockage de l'énergie reste actuellement un enjeu et un défi à grande échelle. Des lois et règlements peu clairs, notamment sur le stockage ou la réinjection d'énergie dans le réseau, freinent les initiatives. L'obligation d'utiliser l'énergie dans les 15 minutes après sa production rend le partage d'énergie compliqué pour les personnes qui ne sont pas à la maison toute la journée. De possibles conflits d'usage peuvent compliquer encore les arbitrages.

Parmi les motivations à partager l'énergie, nous avons identifié la réduction de la dépendance énergétique de la Région vis-à-vis d'autres pays, la diminution des risques liés aux crises énergétiques (volatilité des prix, ruptures d'approvisionnement). Il nous semble intéressant de nous appuyer sur des projets collectifs ou des acteurs intermédiaires pour mutualiser les compétences et le coût, afin de réduire notre facture énergétique.

Aujourd'hui, la mise en place de communautés d'énergie ou de projets de partage de l'électricité est trop complexe



7. Créer des « hubs » énergie par quartier

Pour nous, il est indispensable de rendre le partage de l'énergie **plus accessible, plus transparent et plus sûr**, notamment pour les publics fragilisés ou peu informés. En visant une part significative d'énergie échangée localement d'ici 2050, l'objectif est de développer davantage de projets collaboratifs et de **renforcer la résilience énergétique de Bruxelles tout en sensibilisant largement les citoyennes et citoyens** et en en faisant des actrices et acteurs du changement.

Parmi les freins que nous avons identifiés, il y a un manque de clarté et de vulgarisation. L'énergie est un domaine technique (tarification, stockage, technologies...), et les informations disponibles ne sont pas toujours accessibles ou suffisamment vulgarisées, notamment pour comprendre ce qu'on peut y gagner. Résultat : les citoyennes et citoyens manquent de repères pour choisir la solution la plus adaptée (partage d'énergie, réseau de chaleur, gestion des eaux grises, etc.). Certains craignent de s'engager sans bien comprendre les implications financières et administratives. Ce qui fait que le partage d'énergie se limite aujourd'hui à ceux qui ont les connaissances ou les moyens.

Les barrières administratives et linguistiques renforcent ce manque de clarté. Les documents officiels ou techniques sont parfois proposés dans une seule langue, rendant la compréhension plus difficile dans une ville cosmopolite comme Bruxelles.

Cette proposition comprend 3 volets :

- **Une installation au plus près des besoins :** les hubs pourraient être installés **dans les quartiers identifiés dans le plan régional** qui prévoit de doter un certain nombre de m² par an en panneaux solaires, de repérer les quartiers les moins dotés qui pourraient être mieux accompagnés, etc.
- **Un-e responsable local-e** clairement identifié-e pour d'informer et d'accompagner les habitant-es et les « former » (aide aux achats groupés, accès aux techniques, compréhension des systèmes et intermédiaire, aide du suivi de gestion et comptable). Ces hubs faciliteraient la constitution de communautés d'énergie (solaire, récupération d'eau chaude, etc.) et offriraient un service de suivi technique et administratif et si besoin, pourraient mettre en contact les citoyen-nes et les acteurs intermédiaires. Une liste de contacts avec des professionnels référencés appartenant à différents corps de métier serait proposée par ce ou cette responsable.
- Une cartographie augmentée. La cartographie solaire existe mais elle pourrait être couplée à une cartographie des panneaux solaires existants pour localiser où il y a pertinence à installer des communautés locales d'énergie. **La Région pourrait croiser ces données pour le plan régional cité plus haut.**





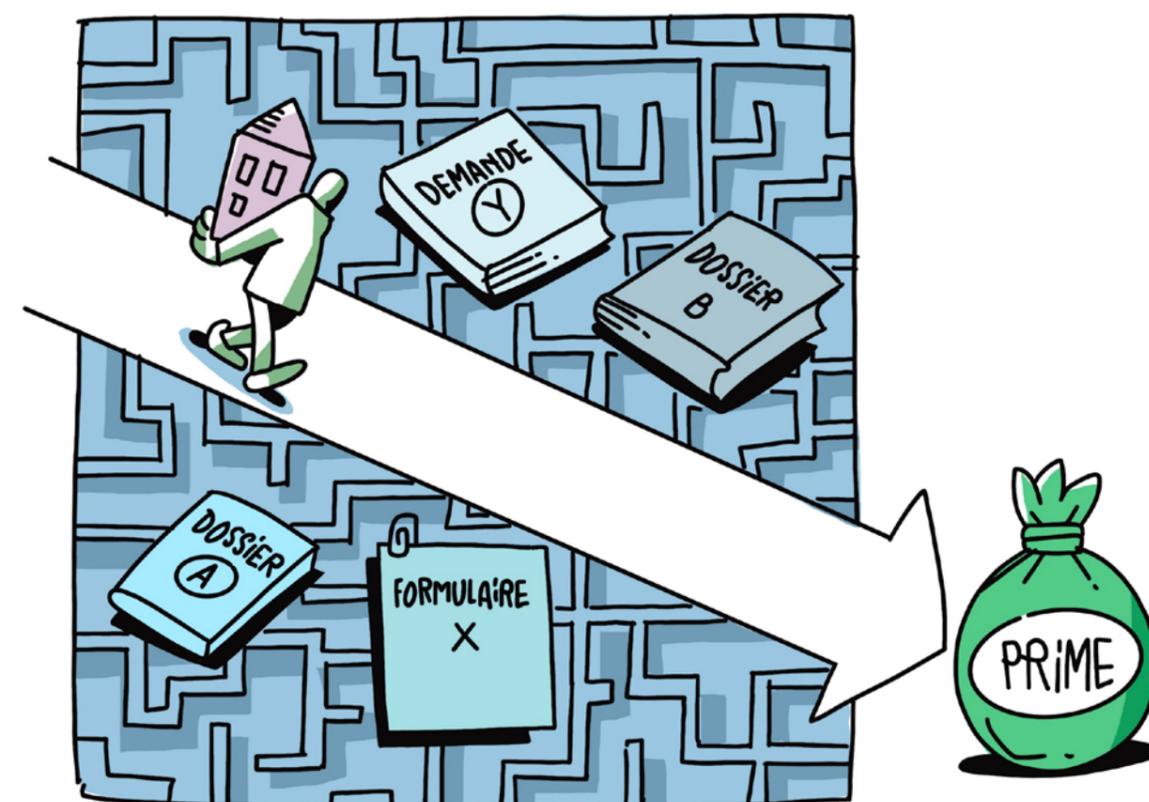
8. Soutenir financièrement les propriétaires

Pour s'inscrire dans la dynamique d'encourager la mise en place de communautés d'énergie, la Région pourrait soutenir plus fortement **les propriétaires en simplifiant le système de primes** pour celles et ceux qui souhaitent installer des panneaux solaires, et à termes se lancer dans la création de communautés d'énergie. Actuellement, le système de primes est extrêmement complexe : beaucoup de critères, beaucoup de papiers à remplir, des deadlines trop courtes... C'est décourageant. **Cette proposition peut aussi être liée aux hubs**

et à la mise en place du/de la référent-e quartier qui viendrait accompagner et soutenir ces propriétaires.

Autre piste: **la suppression de la TVA** sur les travaux d'installation de panneaux solaires lorsque ceux-ci sont consacrés à des communautés d'énergie.

Sur cette mesure, plusieurs personnes se sont abstenues car la mention «propriétaires précaires» a été retirée.



Autres points abordés:

Systematiser les partenariats entre les gestionnaires de logements sociaux qui dépendent du public et des acteurs intermédiaires pour l'énergie

Aujourd'hui, l'installation de panneaux solaires sur les surfaces exploitables est faible. Les coûts que cela engendre (en plus des délais administratifs) constituent un frein supplémentaire, surtout pour monter des projets collectifs (communautés d'énergie). Autre frein: environ 60% de la population bruxelloise est locataire, ce qui limite la possibilité d'investir dans des installations (panneaux solaires, systèmes de stockage, etc.). D'autre part, les locataires dépendent souvent du propriétaire ou d'une copropriété pour toute décision liée à l'énergie.

L'idée serait donc de « contraindre » les sociétés de logements sociaux de service public de passer un partenariat avec les acteurs intermédiaires pour permettre aux occupant-es des logements sociaux d'avoir des tarifs plus avantageux et d'augmenter le potentiel d'énergie renouvelable.

Et pour aller plus loin, imposer la mise en place de panneaux solaires (et de cuves pour récupérer les eaux de pluie) dans toute nouvelle construction ou rénovation de logements sociaux (à partir d'une certaine superficie) quand la Région le peut.

Cette proposition doit être étendue à l'ensemble des bâtiments qui dépendent du secteur public (écoles, administrations, etc.).



Vers des logements partagés

Nous avons également exploré la question du partage des espaces privés pendant cette assemblée. Les discussions soulignent la complexité de partager un espace aussi intime que son habitation. D'un côté, nous en voyons les avantages: réduction des coûts (loyers, charges, achats en commun, frais d'entretien, rénovations groupées), développement du lien social, mutualisation d'équipements et d'espaces. De l'autre, nous constatons des freins importants: cadre légal inadapté (statut fiscal, limite de superficie), besoin d'un minimum de règles (contrat, tiers-médiateur, assurances), importance de l'intimité et risques de précarisation et d'abus. Il existe des espaces plus facilement partageables, moins intimes, plus « neutres » (des lieux de stockages, de point vélo, garage, jardin, cave, buanderie).

Il n'y a pas eu de consensus entre nous sur la question du partage de l'espace privé et passer le pas est pour certain-nes inenvisageable aujourd'hui. Le sujet est complexe. Les besoins dépendent beaucoup de la période de la vie et de la composition du ménage. Nous sommes pourtant conscient-es que cette question est aussi à mettre au regard des évolutions de la société (configuration des ménages qui changent), de la transformation en cours de la ville (diversification des formes d'habitation, plus flexibles, plus petites et de nouvelles façons d'habiter qui sont en train d'émerger: cohousing, habitat intergénérationnel. Transformer une habitation pensée pour une famille (ex les maisons de maîtres) nous semble plus complexe

que de penser les nouvelles habitations en y intégrant un espace partageable d'emblée.

Ces réflexions font le lien avec des recommandations du cycle 1 de l'Assemblée citoyenne pour le climat consacré à l'habitat et que nous soutenons pleinement:

HABITER AUTREMENT



- **Imposer aux promoteurs immobiliers publics et privés d'intégrer des espaces communs** (garages à vélo, local pour bricoler, jardin...) dans tout nouveau projet de construction ou de rénovation (à partir d'une certaine superficie) en Région bruxelloise.
- **Encourager la copropriété** à louer ou ouvrir certaines parties de l'immeuble (cave, local vélos, jardin) à des personnes extérieures du quartier, avec des règles simples (charte de gouvernance) pour favoriser le lien social et l'auto-financement.
- **Mettre en place un service de médiation ou de gestion dans l'immeuble ou le quartier**, rémunéré en partie par les habitant-es ou la commune, pour s'occuper de la partie administrative et résoudre les conflits.
- **Encourager les habitats intergénérationnels** en s'inspirant d'initiatives déjà existantes (en France notamment) où l'organisation du logement partagé est supervisée par un organisme ou une plateforme dédiée.
- **L'importance d'une plateforme numérique** (au niveau communal ou régional) recensant les offres de cohabitation, logements temporaires, objets et espaces mutualisés (jardins, parkings).



Conclusion

Aux Bruxelloises et Bruxellois,

Nous avons participé à cette Assemblée citoyenne sur le partage et la collaboration en tant que citoyennes et citoyens tiré-es au sort, représentatif-ves de la diversité bruxelloise. Ce que nous avons découvert au fil des séances, c'est que le partage est déjà présent dans nos vies, souvent sans qu'on ne s'en rende compte. Il ne s'agit pas seulement de prêter un objet ou un outil, mais aussi de partager des idées, des espaces, des savoir-faire.

Ce texte est le fruit d'un travail collectif sincère, basé sur nos expériences, nos discussions, nos convictions. Il témoigne que, **quand on offre aux citoyennes et citoyens de bonnes conditions pour réfléchir ensemble, elles et ils savent faire preuve de responsabilité, de solidarité et d'intelligence collective.** Nous espérons que vous serez fier-es de ce travail.

Aux responsables politiques et à l'administration bruxelloise,

Nous vous demandons de considérer ce travail pour ce qu'il est : l'expression d'un peuple concerné, lucide, capable de formuler des propositions concrètes et utiles pour le bien commun. Nous avons pris cette démarche au sérieux. Nous espérons que vous en ferez de même.

Ce que nous vous livrons ici, ce sont des idées mûries, discutées, priorisées. Ce n'est pas un programme politique, c'est une parole citoyenne. Elle mérite d'être entendue, et surtout suivie d'effets. Nous vous demandons de ne pas refermer cette parenthèse participative, mais au contraire de prolonger l'élan. **L'Assemblée citoyenne ne doit pas être une exception : elle devrait devenir un outil régulier de la démocratie bruxelloise.**

Nous avons les idées, vous avez les moyens d'agir. Alors collaborons. Tenez compte de nos propositions, surtout de nos priorités. Gardez leur esprit sans les tordre. Faites preuve d'ouverture, même face aux obstacles juridiques ou budgétaires. Et surtout, faites-nous confiance. Ce geste de confiance envers les citoyennes et citoyens pourrait bien être le début d'une autre manière de gouverner.



Rédaction :

les membres de
l'Assemblée citoyenne pour le climat
à travers la plume d'Ariane Ioannides
(Missions Publiques)

Crédit photographique :

© Bryapro

Illustrations graphiques :

Juan Mendez

Éditeur responsable :

Assemblée citoyenne pour le climat
Avenue du Port 86C/3000,
1000 Bruxelles